
Plan de Reconquête Agricole

Le préfet et la présidente de la Chambre d'Agriculture du Var réunissent le comité de pilotage

Mardi 28 novembre 2023 à 16h30

Préfecture du Var, Toulon, Salle Clémenceau

Mardi 28 novembre, le préfet du Var, Philippe Mahé, représenté par le Secrétaire Général de la Préfecture, Lucien Giudicelli et la présidente de la Chambre d'Agriculture du Var, Fabienne Joly, représentée par le 1^{er} Vice-Président Sylvain Audemard, réunissent le 4^{ème} comité de pilotage du « Plan de Reconquête Agricole » pour dresser un deuxième bilan intermédiaire de mise en œuvre du plan d'actions opérationnel.

Les actions d'animation foncières, pilier du projet de reconquête agricole ont été engagées depuis un an et des premiers retours sont encourageants. Les efforts communs de l'ensemble des acteurs du projet se poursuivront afin de concrétiser les fruits de ce travail de longue haleine, auprès des détenteurs de foncier inexploité.

ENJEU | Préparer le devenir de notre agriculture varoise

Avec 12%* des espaces occupés par l'Agriculture, le Var est le département en région PACA où les surfaces agricoles - prises en étau entre une urbanisation grandissante et des milieux naturels fortement étendus - sont les plus rares.

Pour soutenir et favoriser le développement économique agricole dans le Var, donner des perspectives d'avenir aux filières, aux entreprises et aux futures générations agricoles mais aussi répondre aux enjeux agricoles des projets alimentaires de territoire qui se développent sur notre département dans le respect de notre environnement, nous devons relever un double enjeu : la préservation du foncier agricole existant, tel que défini dans la Charte « Pour une reconnaissance et une gestion durable des territoires départementaux à vocation agricole », et la reconquête d'une partie des terres agricoles perdues depuis 1960.

Face à ces enjeux fonciers, économiques, environnementaux et sociétaux majeurs pour le devenir de notre agriculture varoise, le Plan de Reconquête Agricole vise à apporter des solutions concrètes, partagées et concertées, pour le développement agricole à l'horizon 2030.

**Source : « L'Agriculture, l'agroalimentaire et la Forêt dans le Var », Agreste (DRAAF), novembre 2018.*

OBJECTIF | Reconquérir 10 000 hectares de terres agricoles à l'horizon 2030

Après plusieurs mois d'enquête menée en 2019 auprès des filières agricoles varoises, les besoins en foncier pour le développement agricole à l'horizon 2030 ont été caractérisés et évalués à **10 000 hectares de terres agricoles supplémentaires d'ici 2030, soit seulement 8 % de l'espace agricole perdu depuis 1960**. Cet objectif a été validé lors du premier Comité de Pilotage du 14 octobre 2019.

Pour y parvenir, deux gisements fonciers sont ciblés : **le foncier en friche** comme gisement prioritaire et **les espaces boisés à potentiel agricole** comme gisement complémentaire. Sur ces espaces boisés, le Plan de Reconquête Agricole vise également des secteurs répondant à un enjeu de Défense des Forêts Contre l'Incendie, via l'implantation de coupures agricoles.

AVANCÉES | La dynamique est forte et les avancées sont opérationnelles

Pour répondre à l'objectif de reconquête de 10 000 hectares de terres agricoles, un plan d'actions a été défini puis validé lors du deuxième comité de pilotage au printemps 2021. Grâce à une forte mobilisation de l'ensemble des acteurs et partenaires agricoles, voici un bilan des avancées et résultats partiels.

Une partie des actions, notamment celles engagées auprès des collectivités, est financée par des fonds FEADER. Une demande de prorogation a été acceptée par la Région Sud, nous permettant de bénéficier de ces financements jusqu'en décembre 2024.

AXE 1 : Développer des outils d'aide à la décision

RÉALISÉ à 100%

>>> L'objectif de ce travail est de donner à tous les acteurs (porteurs de projet agricole, agriculteurs, structures collectives agricoles, collectivités, bureaux d'études) des outils d'aide à la décision et à l'action, utiles et concrets, pour reconquérir des espaces à potentiel agricole. Concrètement, nous avons :

- réalisé et diffusé un "**Porter à connaissance pour la mise en œuvre du Plan de Reconquête Agricole dans les documents d'urbanisme**". Nous incitons depuis 2021, grâce à ce document, les collectivités à prendre en compte l'enjeu de reconquête agricole dans leur document de planification. En 2023, l'enjeu de reconquête a été pris en compte dans 70% des documents d'urbanisme arrêtés sur l'année.
- **conçu une plateforme cartographique pour identifier et cibler les zones boisées où les projets de reconquête sont les plus susceptibles de se concrétiser**, à la fois d'un point de vue agricole et environnemental. Cet outil est mis à jour annuellement.
- défini et mis en œuvre un **programme d'information et de formation sur les outils règlementaires pour la remise en culture des friches ainsi que sur le défrichement**

à l'**attention des exploitants**. Plusieurs sessions de formation ont été organisées et sont programmées chaque année.

- réalisé et diffusé **un guide agro-environnemental à l'attention des exploitants** pour les aider à concilier les enjeux environnementaux et leurs projets de reconquête agricole.

Pour plus d'informations sur ces outils : <https://paca.chambres-agriculture.fr/innovation/nos-projets-innovants/foncier/plan-de-reconquete-agricole/mise-en-oeuvre/>

AXE 2 : Déployer des politiques foncières offensives sur chaque territoire

EN COURS

>>> L'objectif de ce travail est de rendre concret la revalorisation agricole du foncier à potentiel des collectivités en définissant et mettant en œuvre des politiques de reconquête à l'échelle de chaque territoire, en concertation avec la profession, les filières, les collectivités, l'Etat et la Chambre d'Agriculture du Var et en partenariat étroit avec la SAFER.

Les **actions d'animation foncière** se posent comme le socle fondamental du Plan de Reconquête Agricole. Elles représentent l'épine dorsale de notre effort pour restaurer et préserver nos terres agricoles. C'est par le biais de ces initiatives d'animation foncière que nous pouvons reprendre possession de précieuses parcelles de terrain, assurant ainsi la pérennité de notre agriculture.

Les actions d'animation foncière sont un processus qui demande du temps, et les résultats ne se manifestent généralement que plusieurs années après, nécessitant de multiples démarches et sollicitations auprès des propriétaires privés. Ces dernières ont été lancées **fin 2022**, en priorité sur le **gisement foncier en friche, qui est notre cible prioritaire**. Des résultats partiels sont d'ores et déjà disponibles.

Ces animations foncières sont réalisées par la Chambre d'Agriculture du Var et son partenaire la SAFER PACA. Elles ont pris plusieurs formes : réunion publique, sollicitation par courrier ou encore contact direct avec les propriétaires.

Ce type d'action a été lancée prioritairement auprès des propriétaires de parcelles en friche identifiées comme ayant un enjeu de reconquête au travers de ce Plan.

Depuis novembre 2022, 1 234 comptes de propriétés ont été contactés pour une superficie de 1 008 ha. Le taux de retour est intéressant car il est de 26,6%, il atteint généralement 10% pour ce même type d'animation. La SAFER a engagé beaucoup d'action de relance pour obtenir ce résultat. Ce travail a débouché sur 59 expertises SAFER, pour une surface de près de 45 ha. Les expertises sont toujours en cours et se poursuivront en 2024.

En complément, **une plaquette « Plan anti-friches », recensant l'ensemble des outils mobilisables pour lutter contre les friches**, a été réalisée. Elle s'adresse aux agriculteurs, organisations professionnelles agricoles et collectivités.

Ces mêmes actions d'animation foncière ont été engagées sur 3 EPCI sur les 6 ciblés par une reconquête sur des espaces **boisés à potentiel agricole**. A ce jour sur les 3 EPCI, 172 comptes de propriété ont été sensibilisés à l'enjeu de reconquête, sur une superficie de 1 400 ha. Avec un taux de retour de 25%.

En parallèle, **les 2/3 des 12 secteurs pilotes de reconquête agricole à intérêt DFCI** ont été identifiés. Cela représente à ce jour un potentiel de 1700 ha sur lesquels sont lancés des animations foncières auprès des propriétaires afin d'implanter des coupures de combustibles agricoles et ainsi créer des pare-feux agricoles contre le risque incendie. Le taux de retour est là aussi intéressant (33%). Cette action est réalisée en partenariat avec les PIDAF varois, les collectivités, la Safer, la DDTM, le SDIS, la COFOR, le Département et les agriculteurs locaux.

Un **guide d'aménagement des coupures agricoles à intérêt de défense contre les incendies** est également en cours de réalisation, avec ces mêmes acteurs. Il sera prochainement diffusé en début d'année 2024.

Pour plus d'informations sur ces actions : <https://paca.chambres-agriculture.fr/innovation/nos-projets-innovants/foncier/plan-de-reconquete-agricole/mise-en-oeuvre/>

AXE 3 : Proposer des dispositifs financiers

EN COURS

>>> L'objectif de ce travail est de favoriser la reconquête agricole en proposant aux agriculteurs varois des aides financières pour soutenir leur projet d'achat et de remise en culture de foncier à potentiel agricole.

Concrètement, deux dispositifs sont en cours de déploiement :

- **le paiement différé pour les prêts relatifs à la reconquête agricole**. 2 banques sont actuellement engagées dans ce dispositif.
- **les aides à la remise en culture de foncier à potentiel agricole** proposées par les collectivités aux agriculteurs de leur territoire sont encore en phase de mise en œuvre.

AXE 4 : Proposer des solutions innovantes pour la reconquête de foncier agricole

EN COURS

>>> En tant que territoire d'expérimentation, l'objectif de cet axe de travail est de réfléchir et mettre en œuvre des solutions innovantes face aux problématiques qui freinent voire empêchent la reconquête et le développement agricoles.

Les pistes de travail sont poursuivies :

- une **approche collective d'analyse des projets de défrichement** : 10 projets sont potentiellement mobilisables sur la Communauté de Communes Cœur du Var à l'heure actuelle.
- une **reconnaissance des enjeux et du caractère expérimental au niveau national** : les propositions d'évolutions législatives réalisées par la CA83 dans le cadre de France Expérimentation en Juin 2021 n'ont pas obtenu de réponse officielle à ce jour. La loi visant à renforcer la prévention et la lutte contre l'intensification et l'extension du risque incendie apporte quelques avancées.

PERSPECTIVES 2024 | Prochaines étapes

>>> **Les actions d'animation foncière** auprès des propriétaires de parcelles enfrichées ou boisées va continuer et s'intensifier afin de tendre vers les objectifs de reconquête fixés de 10 000 ha à l'horizon 2030.

Les outils et dispositifs mis en place seront poursuivis et évalués par des indicateurs de suivi et de réussite.

Le COPIL 2025 permettra de mettre en évidence les résultats obtenus.

Contacts Presse

Service Communication Interministérielle de l'Etat en département – Cabinet du Préfet

Laurent FARE : 04 94 18 80 30 - laurent.fare@var.gouv.fr

Chambre d'Agriculture du Var

Service Communication Camille BERANGER : 06 11 57 75 16 - camille.beranger@var.chambagri.fr

Service Foncier, Aménagement et Territoires, Stéphanie VINÇON

06 14 25 18 14– stephanie.vincon@var.chambagri.fr

Annexe 1 | Chiffres et liens utiles

- **12%** : surface occupée par les espaces agricoles dans le Var
- **8%** : les besoins en foncier agricole ont été évalués à 10 000 ha de terres agricoles à l'horizon 2030, soit 8% de l'espace agricole perdu depuis 1960.
- **Rubrique « Plan de Reconquête Agricole »** sur le site internet de la Chambre d'Agriculture du Var : <https://paca.chambres-agriculture.fr/innovation/nos-projets-innovants/foncier/plan-de-reconquete-agricole/>

Annexe 2 | Composition du comité de pilotage « Plan de Reconquête Agricole »

- Chambre d'Agriculture du Var
- Préfecture du Var
- EPCI (Établissement public de coopération intercommunale) du Var, Parcs Naturels, Syndicats Mixtes de SCOT
- Représentants forestiers : CRPF (Centre Régional de la Propriété Forestière) PACA, Fransylva, Association des Communes Forestières, ONF...
- Conseil Départemental du Var
- Conseil Régional Sud PACA
- DRAAF, DREAL
- Parlementaires
- CEN PACA
- Représentants de la profession agricole
- Association des Maires du Var

Annexe 3 | Discours d'introduction du Comité de Pilotage du 28 novembre 2023 du Vice-Président Sylvain Audemard

Je suis très heureux d'ouvrir ce quatrième comité de pilotage du Plan de reconquête agricole. Je tiens à excuser la Présidente Fabienne Joly qui ne peut pas être parmi nous aujourd'hui mais qui a à cœur ce dossier, essentiel pour le devenir de l'agriculture varoise. Il a 3 ambitions :

- Soutenir et favoriser le développement économique de notre agriculture,
- Trouver des solutions de développement qui concilient les enjeux économiques et les enjeux environnementaux,
- Répondre, d'une part, aux enjeux des Projets Alimentaires de Territoire, et d'autre part, valoriser l'agriculture dans sa multifonctionnalité : coupe-feu, valeur paysagère
...

L'objectif est de reconquérir 10 000 ha à horizon 2030. C'est le défi que nous nous sommes lancés. La mobilisation sur ce projet a été forte tant des services de l'Etat, que des Collectivités

Territoriales, de la profession Agricole, de la SAFER, le SDIS, les responsables PIDAF et bien d'autres acteurs. Merci à tous.

Depuis le dernier comité de pilotage, nous avons commencé les procédures d'animations foncières auprès de propriétaires de foncier inexploité. Cela marque une étape majeure dans la mise en œuvre opérationnelle de ce plan. Comme vous le verrez, ces animations ont été lancées tout au long de l'année 2023 et continuerons en 2024.

En effet, ces actions d'animations foncières sont financées au travers de la mesure 16 7 1 du FEADER, qui permet la mise à disposition de moyens humains de la Chambre d'Agriculture et de la SAFER, et la Région Sud nous a accordé une prorogation du dossier jusqu'en décembre 2024. Nous la remercions car les animations foncières ne donnant des résultats que sur un temps long, et certaines actions, très chronophages ayant pris plus de temps que prévu, cela nous laisse une certaine souplesse, qui nous permettra de terminer l'engagement de toutes les actions.

Le Plan de Reconquête Agricole ne se limite bien entendu pas à ces actions d'animations foncière. Et tous les travaux engagés ou finalisés depuis le dernier COPIL vont vous être présentés.

Je remercie tant les partenaires que les équipes de la Chambre d'Agriculture pour le travail conduit. Certaines actions nécessiteront des arbitrages ou porteront à la discussion. Nous y reviendrons au cours de la présentation.

Je nous souhaite une riche séance de travail et vous remercie par avance pour vos apports.